

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DDEEES 256 Subvention à l'association « Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France ».

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association dite Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1^{er} : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association dénommée « Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France » (Dossier n° 2013_08180, n° SIMPA : 64644) dont le siège social est situé 16, rue Saint-Nicolas, à Paris 12^{ème}, à titre de soutien à ses activités.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90, Chapitre 65, Article 6574, Ligne P004 (VF55003) du Budget de Fonctionnement de la Ville de Paris 2013 et suivants.